



Lancement d'un dispositif de participation citoyenne

Pour une **RETRAITE**

**plus simple,
plus juste, pour tous**

Dossier de presse

31 mai 2018



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

HAUT-COMMISSAIRE
À LA RÉFORME
DES RETRAITES

Sommaire

Composition du dispositif de participation citoyenne	4
Les engagements du Haut-Commissaire à la réforme des retraites	7
« Vers un système universel de retraite » : enjeux et perspectives.....	8
Le calendrier de la réforme.....	10
Le mot de bienvenue de Jean-Paul Delevoye sur la plateforme participez.reforme-retraite.gouv.fr.....	11

Chargé par le Gouvernement de préparer et de conduire la concertation sur la réforme des retraites auprès d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites lance le 31 mai un vaste dispositif de participation citoyenne.

La réforme, à laquelle le Gouvernement travaille, vise à créer un système universel dans lequel un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé et quel que soit le statut de celui qui a cotisé.



Jean-Paul Delevoye,
Haut-Commissaire
à la réforme des retraites

“ La réforme des retraites à laquelle nous travaillons n'est pas une simple réforme budgétaire ou technique, mais un projet politique et de société. Cette réforme ne doit pas se résumer à des controverses techniques mais être l'occasion de réfléchir collectivement à notre modèle de société, aux valeurs sur lesquelles nous voulons fonder notre pacte social. ”

Le passage d'un système de retraite à logique professionnelle constitué de 42 régimes aux règles différentes à un système universel où les règles seront communes à tous suppose de remettre en débat le système actuel, ses objectifs, ses paramètres et son pilotage.

Simplification, équité, adaptation aux évolutions de la société, mise en place d'un système pérenne - autant de principes dont les modalités de mise en œuvre seront mises en débat avec les citoyens, via un dispositif de participation citoyenne.

Ce dispositif s'organise autour de différentes modalités de participation, organisées en partenariat avec la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) :

- L'organisation le 31 mai 2018 d'un **atelier de prospective collaborative** « En 2040, tous égaux dans le nouveau système de retraite » invitant des citoyens à explorer les possibles futurs du système de retraite.
- La mise en ligne le 31 mai 2018 d'une **plateforme de participation en ligne** sur les grands enjeux de mise en œuvre pratique de « 1 euro cotisé = même droits »
- L'organisation **d'ateliers en région** sur les mêmes thématiques que celles de la consultation en ligne,
- L'organisation d'un atelier synthèse et de clôture sous la forme d'un **atelier citoyen** organisé par la DITP en partenariat avec la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Composition du dispositif de participation citoyenne

	31 mai	Atelier de prospective collaborative « En 2040, tous égaux dans le nouveau système de retraite »
	31 mai	Ouverture de la plateforme de participation citoyenne https://participez.reforme-retraite.gouv.fr
	2 juillet – 23 octobre	Ateliers en région
	29 novembre	Fermeture de la plateforme le 25 octobre et mise en ligne d'une synthèse de la participation en ligne et des ateliers en région
	17 et 18 novembre + 1^{er} et 2 décembre	Organisation d'un atelier citoyen (DITP / CNDP)

- **31 mai : l'atelier de prospective collaborative** « En 2040, tous égaux dans le nouveau système de retraite »

20 femmes et hommes, d'horizons et de profils variés, choisis parmi la communauté de la plateforme www.Change.org ont été invités au ministère des Solidarités et de la Santé à se projeter en 2040 pour évaluer collectivement les impacts des décisions qui pourraient être prises en 2019 à l'occasion de la réforme des retraites.

Les échanges de la journée, restitués sous forme de planche de bandes dessinées seront utilisés tout au long du dispositif, sur la plateforme de participation citoyenne et lors des ateliers en région.

- **31 mai : l'ouverture de la plateforme** <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr>

La plateforme www.participez.reforme-retraite.gouv.fr propose à chaque citoyen de réfléchir aux différents scénarios ou alternatives pour mettre en œuvre l'objectif de la réforme « un euro cotisé, mêmes droits ». Les internautes peuvent voter, commenter, proposer de nouvelles pistes de réflexion sur les thèmes suivants :

- Quel système de retraite pour tous les actifs ?
- Prendre sa retraite : à quel âge et à quelles conditions ?
- Comment donner plus de liberté dans la transition emploi-retraite et la gestion de la fin de sa carrière ?
- Quels droits accorder aux conjoints en cas de décès ?
- Quelle prise en compte des enfants dans la retraite ?
- Faut-il améliorer l'acquisition de droits pour les plus jeunes ?
- Comment améliorer la couverture retraite dans le cadre des nouvelles formes de travail ?
- Quelle solidarité avec les plus faibles revenus ?
- Comment corriger les inégalités femmes-hommes en matière de retraites ?
- Quelle prise en compte du handicap et des aidants familiaux dans la retraite ?
- Comment assurer un meilleur pilotage du système de retraites ?

La plateforme sera close le 25 octobre, une cartographie des arguments et une synthèse des débats seront rendues publiques le 29 novembre.

- **De juillet à octobre : les ateliers en région**

Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé et Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites organiseront jusqu'à fin octobre des ateliers participatifs en région. Ouverts à tous, ils proposent à une centaine de citoyens de réfléchir plus spécifiquement à une ou deux thématiques de la plateforme. Les propositions issues de ces ateliers alimenteront la plateforme de participation.

Lundi 2 juillet	Paris
Jeudi 6 septembre	Montreuil
Mardi 18 septembre	Lorient
Jeudi 20 septembre	Arras
Mardi 2 octobre	Strasbourg
Vendredi 5 octobre	Toulon
Mercredi 17 octobre	Angoulême
Vendredi 19 octobre	Dijon
Mardi 23 octobre	Toulouse

Un « kit d'animation » sera également disponible sur la plateforme pour permettre à tous ceux qui le souhaitent d'organiser leur propre atelier et de verser leur contribution sur la plateforme.

- **Fin novembre – début décembre : l'atelier citoyen**

L'ensemble des contributions recueillies sur la plateforme seront remises à un atelier citoyen organisé par la DITP et la CNDP, et qui se réunira les 17 et 18 novembre et les 1^{er} et 2 décembre.

Inspiré des conférences de citoyens et fondé sur le principe de délibération collective, cet atelier aura pour vocation de produire un avis collectif, par 15 citoyens représentatifs de la diversité sociodémographique. L'avis rendu après délibération permettra de refléter la diversité des convictions, en traduisant aussi bien les points d'accord que de désaccord, et les éventuels questionnements qui subsistent.

A l'issue du dispositif de participation citoyenne, le Haut-Commissaire à la réforme des retraites rendra compte des résultats de ce dispositif. Il indiquera clairement dans ses préconisations celles qui auront largement été portées par les citoyens et suivra leur mise en œuvre tout au long du processus de réforme.

Les engagements du Haut-Commissaire à la réforme des retraites

Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites a souhaité formaliser des engagements forts et précis concernant l'utilisation des contributions citoyennes.

- **Synthèse exhaustive**

Toutes les contributions déposées sur la plateforme seront lues et intégrées à une synthèse, réalisée par un prestataire indépendant. La synthèse s'attachera à restituer la diversité des arguments. Elle sera rendue publique sur la plateforme le 29 novembre.

Par ailleurs, l'ensemble des données de la plateforme resteront à disposition sur le site d'Etalab, le service de l'Etat en charge de la politique d'ouverture et de partage des données publiques (« open data »).

- **Réponses**

Le Haut-Commissaire répondra de manière nominative, argumentée et publique aux 100 contributions les plus soutenues.

- **Débats**

15 contributeurs qui se seront distingués par la qualité de leur contribution seront reçus par le Haut-Commissaire.

L'« avis » produit par l'atelier citoyen à l'issue du dispositif sera remis au Haut-Commissaire qui le présentera aux décideurs politiques et aux partenaires sociaux.

- **Décision et suivi**

Le Haut-Commissaire s'engage à indiquer clairement dans ses préconisations celles qui auront été portées par les citoyens ; il suivra leur mise en œuvre tout au long du processus de réforme.

Le Haut-Commissaire s'adressera aux contributeurs de la plateforme pour leur expliquer en détail le sens des recommandations qu'il formulera au Gouvernement.

« Vers un système universel de retraite » : enjeux et perspectives

Construit sur des logiques de statuts professionnels qui n'ont plus aujourd'hui la pertinence qu'elles avaient en 1945, notre système de retraite est constitué aujourd'hui de 42 régimes. Multiplicité des règles - et des exceptions, complexité des calculs lorsque les carrières sont heurtées, ou lorsqu'on relève successivement de plusieurs statuts (salarié, indépendant, agent public ...), notre système est trop complexe, générateur d'injustice et pénalise les mobilités professionnelles.

La création d'un système universel de retraite a pour vocation d'apporter la simplification à laquelle assurés et cotisants aspirent, de garantir l'égalité de tous devant le système de retraite en élaborant des règles sur des principes clairs, lisibles et transparents. Il s'agit d'accompagner et de faciliter les mobilités professionnelles et d'épouser les besoins des parcours au travail au lieu de raisonner en termes de statut et de carrière.

- **« Un choc de lisibilité et de simplification »**

Le principe du nouveau système de retraite sera simple : chaque euro cotisé donnera des droits identiques, quel que soit le statut (salariés, indépendants, fonctionnaires), tout au long de la carrière, jusqu'à la retraite. Chaque euro cotisé comptera dans le calcul final du montant de la pension.

Ces règles transparentes permettront de résoudre les nombreuses inégalités de traitement, inévitables dans un système qui comporte 42 régimes et autant de règles différentes : à situation identique, chaque régime apporte en effet aujourd'hui sa réponse spécifique. La mise en œuvre de règles communes concernera l'ensemble des régimes obligatoires actuels, qu'ils soient de base ou complémentaires, y compris les régimes des fonctionnaires, les régimes spéciaux et ceux des assemblées parlementaires. Nul n'en sera exclu.

- **Une nécessaire adaptation aux évolutions de la société et aux parcours professionnels**

Notre système de retraite doit s'adapter : il faut passer d'un système aujourd'hui déterminé par des statuts professionnels à un système commun, qui ne pénalise aucun parcours, et qui accompagne ceux dont les parcours professionnels sont faits de la succession d'activité exercée sous des statuts différents.

Il s'agira également d'évaluer un grand nombre de dispositifs de solidarité, afin de repenser leur adaptation aux besoins de la société, aujourd'hui et demain.

- **Un système pérenne, équilibré, garanti par des règles de financement**

La création d'un nouveau système doit s'accompagner d'un engagement fort sur sa soutenabilité à long terme et sur sa solidité financière. Ce système devra pouvoir s'adapter aux perspectives économiques, aux mutations sociales et aux évolutions démographiques.

- **Ce qui ne changera pas**

Notre système de retraite restera par répartition

Depuis longtemps la France a fait le choix d'un système de retraite financé en répartition, dans lequel les cotisations des actifs aujourd'hui payent les pensions des retraités d'aujourd'hui : ce choix sera conforté. Le nouveau système sera un système par répartition, public et obligatoire.

Les dispositifs de solidarité seront renforcés et consolidés

Aujourd'hui, le système de retraite prévoit de nombreux dispositifs de solidarité qui permettent, par exemple, de compenser les effets sur la retraite des accidents de vie ou de carrière.

Ce haut niveau de solidarité sera préservé et renforcé. A ce titre, il sera peut être nécessaire d'adapter certains dispositifs, anciens, qui ne correspondent plus aux évolutions du monde du travail ou de la société et de créer de nouveaux droits si nécessaire.

Toutes les spécificités des régimes ne disparaîtront pas

La création d'un système universel de retraite nécessite de mettre en place un socle de règles communes. Il sera pour autant possible de maintenir des spécificités pour mieux prendre en compte les particularités de certaines activités. Tel pourrait être le cas par exemple des taux de cotisations des travailleurs indépendants : les droits seront naturellement adaptés en conséquence.

Le calendrier de la réforme

Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites a pour mission de préparer la réforme des retraites auprès d'Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, d'organiser la concertation autour de cette réforme et de coordonner sa mise en œuvre. La réforme doit aboutir à un projet de loi déposé au Parlement en 2019.



Phase 1 - mai à décembre 2018

La concertation avec les partenaires sociaux est conduite par le Haut-Commissaire tout au long de l'année. Elle portera sur les grands principes de la réforme, ses modalités de mise en œuvre et les conditions de la transition vers le nouveau système. Elle s'accompagne d'un vaste dispositif de participation citoyenne.



Phase 2 - décembre 2018

Les orientations de la réforme seront proposées par le haut-commissaire en fin d'année 2018 ou début 2019. La présentation du projet ouvrira une nouvelle phase de concertation avec les partenaires sociaux sur chacune d'entre elles. En parallèle des outils digitaux seront mis à disposition du public pour expliquer le fonctionnement du système universel et la manière dont chaque citoyen pourra se constituer des droits.



Phase 3 - 2019

Le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres et déposé au Parlement en 2019.



Phase 4 - de l'adoption de la loi jusqu'à sa mise en œuvre

Après le vote de la loi, un délai de quelques années sera nécessaire, notamment pour réaliser en pratique les adaptations nécessaires. Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites coordonnera l'application de la loi au plan réglementaire (élaboration des textes d'application), au plan institutionnel et opérationnel, notamment avec les caisses de retraite (déploiement des systèmes d'information et des services aux usagers).

Le mot de bienvenue de Jean-Paul Delevoye sur la plateforme participez.reforme-retraite.gouv.fr



La réforme des retraites à laquelle nous travaillons n'est pas une simple réforme budgétaire ou technique, mais un projet politique et de société. Elle amène à réfléchir à notre système de protection sociale, et au-delà, au modèle de solidarité que nous souhaitons installer entre les actifs et avec les retraités. Alors que certains entrevoient un conflit des âges, j'ai la conviction que nous pouvons unir les générations autour de la refondation de notre système de retraite.

J'ai été chargé par le Gouvernement de coordonner et d'animer les travaux préparatoires à la réforme des retraites. J'ai souhaité proposer une méthode très ouverte, associant largement les citoyens. Je suis persuadé qu'un sujet d'une telle ampleur et qui nous concerne tous, nécessite une large consultation citoyenne, ouverte, transparente, dont je rendrai compte devant vous et auprès des décideurs politiques.

Cette plateforme de consultation est ouverte à tous. Chacun est invité à s'exprimer en ligne ou dans le cadre d'ateliers en région. Vous pouvez également organiser vous-même des ateliers relais et alimenter la plateforme avec les conclusions de vos discussions et débats.

Je souhaite que ce débat soit ouvert, que nous puissions mener la controverse sur les forces et les faiblesses du système actuel jusqu'à son terme, tout mettre « sur la table » et imaginer ensemble ce qu'il pourrait être demain. Il faut sans doute adapter notre système de retraite aux nouvelles formes de travail, et lui permettre de mieux épouser la réalité des parcours professionnels et familiaux, différents aujourd'hui de ceux pour lesquels il avait été conçu. Il peut être nécessaire de créer de nouveaux droits si certains dispositifs ne correspondent plus aux évolutions du monde du travail et de notre société.

Vos propositions devront s'inscrire dans le projet de la réforme :

Il s'agit de créer un système universel de retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé. La réforme concernera tous les régimes obligatoires de retraite, qu'ils soient de base ou complémentaires, y compris les régimes des fonctionnaires, les régimes spéciaux et ceux des assemblées parlementaires. Nul ne sera écarté du système commun, le calcul des droits se fera selon une règle commune.

Comme le Président de la République s'y est engagé, notre système demeurera collectif et solidaire. Il restera fondé sur la répartition, qui est l'autre nom de la solidarité entre les générations. Il devra également intégrer des mécanismes de solidarité prenant en compte la diversité des carrières et poursuivre un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce système doit enfin être juste. Des dispositifs d'incitation au prolongement de l'activité seront conservés afin de

valoriser les efforts de ceux qui continuent à travailler plus tard et enfin d'encourager le maintien dans l'emploi des seniors. Une retraite minimale sera garantie aux personnes ayant eu des revenus modestes pendant leur carrière.

Le débat devra se faire dans ce cadre, et dans le respect de ces fondamentaux.

A ceux qui, proches de la retraite ou déjà retraités, nourriraient des inquiétudes, je tiens à indiquer que la réforme ne concernera pas les personnes les plus proches de l'âge de la retraite, ni les retraités actuels.

Bienvenue sur cette plateforme, cet espace est le vôtre. Participez, contribuez, votez, et construisons ensemble un système de retraite plus simple, plus juste, pour tous.

Jean-Paul Delevoye

Haut-Commissaire à la réforme des retraites

”

Contact presse :
Claire Bonnetier Claire.bonnetier@retraites.gouv.fr
01.40.56.48.53 | 06.66.64.93.18



Pour une RETRAITE (plus simple,
plus juste, pour tous

reforme-retraite.gouv.fr
#ReformeRetraite

